



NOS TERRITOIRES NE SONT PAS «MINABLES» !

Alors que les projets d'extraction minière pullulent, la contestation s'amplifie et s'organise : en Bretagne, en Ariège, dans le Morvan, au Pays Basque, dans la Sarthe, dans la Creuse ou encore en Haute-Vienne et en Guyane, les permis de recherches sont imposés par l'État, mais aussitôt dénoncés par les citoyens et les collectivités, attaqués en justice par les associations et rejetés en masse par les agriculteurs et les propriétaires des terrains concernés.

De la désinformation des populations :

Le ministère de l'Industrie et les sociétés de l'industrie minière ont mis en place une stratégie visant à convaincre l'opinion publique que les projets miniers sont aujourd'hui «responsables». Ils s'appêtent à dévoiler ce printemps, le contenu d'un «livre blanc» des bonnes pratiques minières ainsi qu'une convention «d'engagement volontaire» de l'industrie minière. Des associations de protection de l'environnement (France Nature Environnement, Les Amis de la Terre) et l'association Ingénieurs sans Frontières ont **refusé de servir de caution** à cette mascarade.

Ce livre blanc des bonnes pratiques, et cette convention ont pour objectif de susciter l'adhésion des citoyens et des élus, aujourd'hui mobilisés contre ces projets industriels inutiles, dangereux pour les habitants et l'environnement. Ces deux mesures ne sont que de la poudre aux yeux, destinées à faire accepter des projets ultra-polluants. Qui plus est, elles sont non contraignantes pour des entreprises transnationales, qui ne craignent pas les procédures juridiques car leurs capitaux résident dans les paradis fiscaux du Luxembourg pour la société **Cominor-La Mancha**, ou de Singapour pour la société **Variscan**, ou encore sur des marchés boursiers taillés sur mesure pour la spéculation, comme la Bourse de **Toronto**.

La manipulation de l'opinion publique commence par le contrôle du discours scientifique : un **rapport** de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) de décembre 2015, prétend évaluer les risques liés à la relance de l'activité minière en phase d'exploration (forages ...), et précise que si les populations concernées tendent à s'opposer aux projets miniers dès la phase de recherche, c'est essentiellement par manque d'information ! En Ariège, la société Variscan intoxique le débat scientifique, en présentant des études géologiques censées montrer qu'il n'y a pas d'amiante dans les gisements convoités de la mine de Salau ... alors que la **présence** de fibres d'amiante, dans le minerai de tungstène de cette mine, est connue depuis 1870 !

Enfin, la future réforme du code minier prévoit la mise en place d'une mesure particulièrement sournoise pour faire accepter les projets miniers aux collectivités territoriales : la compagnie minière pourra directement verser «**une redevance**» aux communes !

Jean Claude Guillaneau, directeur des géo-ressources au Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.), organisme public, déclare «qu'avec le développement du **tourisme industriel**, la mine est également susceptible de représenter un atout touristique». En parallèle le B.R.G.M., vient de signer avec Total, «un **accord de partenariat**» de 19 Millions d'euros, afin de «structurer leurs activités de recherche communes en géologie».

Un autre organisme public sert les intérêts des miniers : l'**Ifremer**, qui est chargé d'explorer les fonds marins à la recherche de métaux et se voit attribuer plusieurs permis d'exploration (**Dorsale Volcanique** Médio-Atlantique...). L'argent des contribuables prend donc en charge les recherches en métaux, et leur exploitation reviendra aux sociétés telles que «*Eramet, Technip, DCNS, Bourbon, Louis Dreyfus Armateurs, Comex*» (**stratégie nationale** relative à l'exploration et à l'exploitation minières des grands fonds marins- comité interministériel de la mer - octobre 2015).



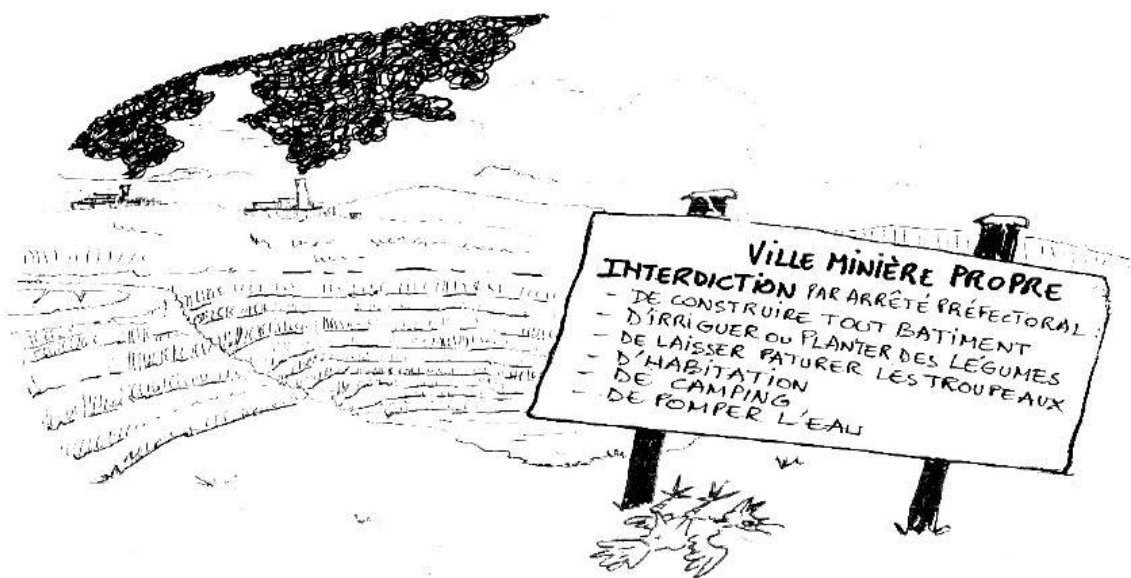
Des mines, un livre blanc ... pour des multinationales aux mains sales :

Dans le même temps, à Gardanne, en Provence, le minier Rio Tinto (ALTEO) s'est vu renouveler son autorisation de polluer la méditerranée. Pourtant le **collectif Littoral** demande depuis 2012 l'arrêt total des rejets d'effluents liquides chimiques, toxiques et radioactifs dans les eaux du Parc national des calanques : des boues rouges qui se déversent dans la méditerranée, de façon ininterrompue ... depuis 50 ans.

En Guinée, l'ancien ministre de l'industrie A. Montebourg, qui a participé avec frénésie à la relance de l'exploitation minière, démontre encore une fois la forte consanguinité entre les autorités politiques et l'industrie : il s'est fortement investi dans la création de la société minière **A.M.R., Alliance Minière Responsable**. Un nom rassurant pour une entreprise qui va continuer à **piller les ressources** d'un pays ayant déjà livré aux multinationales 600 millions de tonnes de son minerai, la bauxite. Aux côtés de Montebourg, dans cette «*alliance minière responsable*», en pleine Françafrique, on retrouve **Anne Lauvergeon**, l'ancienne directrice d'AREVA qui a laissé derrière elle une ardoise de plusieurs milliards d'euros (affaire **Uramin**), et Xavier Niel, pdg de l'opérateur de téléphonie mobile «Free».

Pillage toujours, du sous-sol français de Guyane : en plein cœur de la forêt amazonienne, un méga-projet minier prend forme : **Colombus Gold** a obtenu du ministère de l'industrie huit concessions. Sur l'une d'elle, les miniers comptent rafler 155 Tonnes d'or (soit l'équivalent de la production guyanaise des 30 dernières années). Miniers et politiques salivent devant ce qu'ils nomment «**La Montagne d'or**», en fait, un projet industriel dévastateur en plein cœur de la forêt primaire, déjà fragilisée par l'orpaillage et la déforestation. Les détails de l'exploitation du projet minier de la Montagne d'or :

- une fosse de 2 kilomètres de long, 600 mètres de large, 250 mètres de profondeur.
- 9 unités de cyanuration pour traiter chimiquement le minerai (usines hautement polluantes, classées SEVESO).
- Le stockage de millions de tonnes de déchets miniers qui diffuseront à terme , dans les rivières, via les pluies tropicales, le drainage acide de métaux lourds toxiques (arsenic, cadmium, plomb, mercure...).
- une taxe minière dérisoire(2%) au regard des coûts induits pour le contribuable.
- la mine et son usine consommeront autant d'électricité que la ville de Cayenne (25 Mégawatts, 20 % de l'électricité du département !).



Le 28 janvier dernier, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'abrogation du 12 octobre 2011 du permis de *Montélimar*, ce qui pourrait permettre à Total de récupérer son permis exclusif de recherches de gaz de schistes, qui avait été abrogé en application de la loi Jacob interdisant la technique de fracturation hydraulique en février 2011. Et pour cause ! L'État n'a jamais pris les mesures nécessaires afin qu'une véritable interdiction de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels soit possible. La compagnie pétrolière et gazière s'est engouffrée dans cette brèche juridique que les anti-gaz de schiste dénonçaient depuis longtemps. La recherche de gaz et pétrole de schiste est relancée, la lutte se poursuit. A Barjac, le 28 février, plus de 10 000 personnes se sont réunis pour réaffirmer leur opposition. Dans le Nord-Est de la France, les industriels (accompagnés des autorités) avancent à peine masqués pour exploiter le gaz de couche.

Dans le Gard, la multinationale belge *Umicore* (ex-Union minière) a exploité le zinc et le plomb pendant plus d'un siècle et a abandonné sur place ses déchets ultra-toxiques (1971). La loi du silence règne jusqu'en 2011 et c'est grâce à l'acharnement des riverains que ce scandale sanitaire éclate finalement au grand jour. En 2015, les analyses de sang de 46 riverains, issus de 5 communes autour des anciennes mines révèlent un taux de cadmium, de plomb et d'arsenic, bien plus élevé que la normale. En février dernier, des habitants ont décidé de porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui (une bien maigre consolation pour des familles empoisonnées).

Spéculation boursière, montages financiers opaques, recherches publiques mises gratuitement au service des actionnaires privés, méthodes d'exploration et d'exploitation ultra-polluantes, chantage fallacieux à l'emploi pour justifier sa présence, complicité au plus haut niveau de l'État, désinformation de la population : la filière de l'industrie minière n'a pas changé, toujours capable et responsable ... du pire.

Les collectifs citoyens ne se laisseront pas impressionner même si la lutte peut sembler inégale : il en va de la survie des territoires et de la santé publique de leurs populations !

Signataires :

Collectif Douar Didoull (Côte d'Armor, 22)
Collectif Mines de rien (Côte d'Armor - Morbihan, 22-56)
Stopmines-Eh (Pays Basque)
Collectif ALDEAH (France et Amérique Latine)
Maïouri Nature (Guyane, 973)
Collectif Stop Mines 23 (Creuse, 23)
Stop Mines 87 (Haute-Vienne, 87)
Rouez-Environnement (Sarthe, 72)
Collectif Planoise sans Mine (Saône-et-Loire, 71)
Comité Écologique Ariégeois (Ariège, 09)
Couflens-Salau Demain (Ariège, 09)
Association de défense des riverains et de protection de l'environnement
des mines et usines de Salsigne et de la combe de Sault (Aude, 11)
Association Gratte Papiers (Aude, 11)
Association La Loutre Fluorescente (Corrèze, 19)
Association Vigil'oust Merleac (Côte d'Armor, 22)
Collectif Causse Méjean - Gaz de schiste NON ! (Lozère, 48)
Non aux Gaz de Schistes (Lot et Garonne, 47)
Collectif Antischiste Garrigue Vaunage (Gard, 30)
Collectif du Grand Valentinois contre les gaz de schiste (Drôme, 26)
Collectif Stop GHDC Alsace et de Lorraine (54-57-67-68)
Collectif Houille ouille ouille (Nord, 59)
Collectif Gignac, Aniane, Montpeyroux, Arboras (Hérault, 34)
Collectif Viganais contre les gaz et huiles de schiste et de couche (Gard, 30)
Collectifs Stop GHRM (Isère, 38)
Collectif Citoyen du Narbonnais Non Gaz et Pétrole de Schiste (Aude, 11)
Collectif pays Cigalois (Gard, 30)
Cami s'gaz permis plaine d'Alès (Gard, 30)
Collectif IDF Non au gaz et pétrole de schiste (Ile de France, 75)
Collectif Touche pas à mon schiste (Ardèche, 07)
Collectif de Barjac - Bassin d'Alès (Gard, 30)
Collectif 82 Non au gaz et huile de schiste (Tarn et Garonne, 82)
Collectif Stop GDS Roquedur-Le Vigan (30)
Collectif STOP GDS Anduze (30)